

ASSEMBLÉE NATIONALE22 novembre 2024

ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS - (N° 613)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 21

présenté par

Mme Liso, M. Pierre Cazeneuve, Mme Yadan, M. Lefèvre, M. Fiévet, M. Mongardien,
M. Rodwell et Mme Olivia Grégoire

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.